



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt huit juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
24/06/2022	24/06/2022	19	10	16	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme GHILACI Marion
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mr GLADE Alain
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme MALARTRE Eloïse		

**Délibération n°2022-06-28-01**
**Résultat du vote**    **19 pour**

**Objet : Acquisition d'une portion de la parcelle C923**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2017-02-02 du 21/02/2017**

Considérant la délibération D2017-02-02 du 21/02/2017 concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle C923 sise plaine de la Pioche à Briatexte dont le propriétaire est Mr VEDEL Michel.

Pour rappel, cette acquisition concernait la régularisation des limites de la parcelle C923 modifiées lors de l'élargissement du chemin Bellevue.

Vu le document d'arpentage établi par la société GILG.

Il est proposé au conseil de régulariser ces limites par acte notarié et non par acte administratif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ **D'ACQUERIR** la portion de terrain ayant servi à l'élargissement de la voie, d'une superficie de 276 m<sup>2</sup> au prix de 1€ le m<sup>2</sup>.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du dit terrain dont entre autres la signature de l'acte d'acquisition par acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
A. GLADE

